

## **Transfert du site d'EP Systems SA**

# **Le Conseil d'Etat regrette amèrement la confirmation de la décision du groupe Aptar et mettra tout en oeuvre pour accompagner les collaborateurs concernés**

**Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec grand regret de la confirmation de la décision du Groupe Aptar, basé à Chicago et propriétaire de la société neuchâteloise EP Systems SA, de transférer ses activités en Allemagne de manière progressive durant l'année 2013. Malgré une excellente situation financière, la société EP Systems fait les frais d'une logique industrielle souhaitée par le groupe Aptar et visant à regrouper en Allemagne les différents sites de production. Le Département de l'économie (DEC) a d'ores et déjà pris les contacts nécessaires pour déployer les efforts attendus, en particulier dans le cadre du Service de l'emploi et de la caisse cantonale de chômage. Le chef du DEC Thierry Grosjean a assuré que tout serait fait pour accompagner au mieux les personnes touchées par la fermeture du site.**

C'est dans le cadre de l'optimisation de ses sites européens, notamment en Allemagne et en Italie, que le Groupe américain Aptar a décidé de procéder à la fermeture de la société EP Systems SA basée en ville de Neuchâtel. Pour des raisons de compétitivité et répondant à une logique industrielle avant tout, le site de production de Neuchâtel, qui compte aujourd'hui une centaine de collaborateurs dans des activités de production à gros volumes et à faible valeur ajoutée, va être fermé. Il s'agira d'un transfert des activités de production sur un site existant en Allemagne près de Constance d'ici à fin 2013. La confirmation est tombée ce lundi 3 décembre 2012.

Suite à l'annonce préalable de fermeture du 6 novembre dernier et à l'issue de la période de consultation qui s'en est suivie entre les parties, le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du Département de l'économie (DEC), a rencontré trois membres de la direction d'EP Systems et du groupe Aptar Europe ainsi que trois collaborateurs de l'entreprise et des membres du syndicat UNIA afin de faire le point suite à la période de négociation entre les parties. Les propositions de solutions esquissées de part et d'autre n'ont pas convaincu la direction du groupe Aptar qui n'a pas souhaité entrer en matière. Toutefois, le Service de l'économie poursuivra ses démarches en vue de faciliter tout projet de développement futur du site.

Le Conseil d'Etat ne peut que regretter la décision du groupe américain qui détient EP Systems SA. Il souhaite que les négociations en lien avec le plan social puissent se dérouler dans la sérénité et permettre de répondre aux attentes des collaborateurs.

Les offices régionaux de placements (ORP) à travers le Service de l'emploi ainsi que la Caisse cantonale d'assurance chômage (CCNAC) sont au front pour permettre un accompagnement optimal de tous les collaborateurs impactés par cette décision.

Pour le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, "malgré l'espoir qui pouvait encore exister d'une remise en question de tout ou partie de la décision du Groupe Aptar, suite à la période de consultation et aux réunions qui ont eu lieu, c'est avec déception que nous avons pris connaissance de la confirmation du transfert des activités en Allemagne et par voie de conséquence la fermeture du site de production de Neuchâtel." Et le chef du DEC d'ajouter que "même s'il n'appartient pas aux pouvoirs publics d'interférer avec la gestion privée d'une société pour des raisons de liberté économique évidente, il est difficilement admissible qu'une société financièrement très profitable, ferme ses portes pour répondre à une logique industrielle dictée par un groupe basé à Chicago."

Le Conseil d'Etat continuera à se battre pour soutenir les entreprises actives sur le territoire neuchâtelois en leur offrant les meilleures conditions cadres possible et en les accompagnant au mieux. Le Service de l'économie cherchera des alternatives pour faciliter tout projet de développement du site. De plus, comme à l'époque de la fermeture d'Energizer à La Chaux-de-Fonds, les services en charge mettront leurs compétences à disposition des collaboratrices et collaborateurs touchés par cette décision afin de les accompagner au mieux dans la recherche d'un nouvel emploi.

**Pour de plus amples renseignements:  
Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,  
tél. 032 889 68 00.**

Neuchâtel, le 3 décembre 2012